

Les contrats doctoraux que l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne accorde à l'EDMPS sont au nombre de 4 par an depuis 2012. Il a été convenu, depuis la création de l'ED, que ces contrats étaient à ventiler entre l'EMS et l'UFR 27 selon la répartition suivante : 3 pour l'EMS et 1 pour l'UFR 27 (cette ventilation s'est effectuée sur la base du nombre de doctorants inscrits au sein de ces deux institutions et du nombre de thèses soutenues annuellement). Ces contrats doctoraux ne sont pas destinés à l'ESCP Europe et à l'IAE de Paris. L'affectation de ces contrats doctoraux est réalisée par un comité *ad hoc* constitué d'une partie des membres du conseil de l'ED et visant à assurer une représentativité des thématiques de recherche privilégiées au sein de l'EDMPS (Jean-François Amadiou, GRH ; Catherine de la Robertie, stratégie ; Jean-François Lemoine, marketing ; Philippe Raimbourg, finance ; Camille Salinesi, informatique de gestion). Ce comité est piloté par le directeur de l'ED lors de la première semaine de septembre de chaque année.

Toute personne souhaitant faire acte de candidature devra déposer au secrétariat de Madame Dutertre deux dossiers composés chacun :

- d'un cv détaillé ;
- d'un projet de recherche rédigé en 5 pages (hors bibliographie) ;
- d'un exemplaire du mémoire de recherche soutenu ;
- de l'ensemble des relevés de notes du candidat depuis sa 1ère année post bac ;
- d'une lettre de recommandation du directeur de recherche pressenti.

Contact : Madame Dutertre (edmps@univ-paris1.fr)